



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation générale et
commerciale**

Arrêté n° 2A_2021_02_03_002 du 03 FEV. 2021

Modifiant l'arrêté n°2A-2020-07-24-005 du 24 juillet 2020 instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral et notamment les articles L. 62-1 et R. 40 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 18 août 2020 d'installation dans ses fonctions de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-2020-07-24-005 du 24 juillet 2020 instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;
- Vu le courrier électronique du maire de Carbini demandant une modification de l'emplacement du bureau de vote de la commune ;

Considérant qu'il importe par conséquent de prendre en compte le nouvel emplacement du bureau de vote ;

ARRETE

Article 1 : L'emplacement du bureau de vote de la commune de Carbini figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Carbini : Salle des fêtes – quartier Araviscia

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Carbini sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et affiché à l'emplacement habituel d'affichage administratif de la commune de Carbini.

Fait à Ajaccio, le **03 FEV. 2021**

~~Le préfet,~~
~~le sous-préfet, directeur de cabinet~~
François CHAZOT